MODALITE D'ORGANISATION D'UN TOURNOI
AOÛT ET SEPTEMBRE 2020

Compte tenu de l'interdiction de la pratique du football ce printemps et donc de l'annulation des tournois des clubs,
Conscient que ces manifestations ont un impact non négligeable dans les finances des associations,
Le district donne la possibilité aux clubs, **à titre exceptionnel**, de reporter leur(s) tournoi(s) sur la rentrée sportive.
Attention, aucune autorisation de tournoi n'est donnée (**pas d'homologation**), mais le district accepte seulement que les dates ci-dessous puissent être utilisées pour organiser les tournois.

Les conditions suivantes devront impérativement être respectées dans possibilité de dérogation :

- ✓ Organisation des tournois d'août jusqu'au 20 septembre (attention aux matchs de Coupe de France et de District organisés sur ces dates)
- ✓ **Strict respect des règles sanitaires** en vigueur établies par les instances sanitaires au moment du tournoi (le district ne pourra pas être tenu responsable dans le cas contraire). Seul le club est responsable de la décision d'organiser un tournoi.
- ✓ Se conformer aux décisions des instances sportives en vigueur à cette date
- ✓ Ne pas perturber les compétitions organisées par le district (Coupe de France et Coupe de District ; prioritaires sur les tournois)
- ✓ Possibilité d'organiser des tournois u7 à u13 (pour les catégories supérieures, merci de vous rapprocher de la commission des jeunes)
- ✓ Obligation de préciser à Johann Jarroux (jojjarr@gmail.com) avec Sandrine Janssoone en copie (sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) les éléments suivants **pour le 15 août au plus tard** :
  - La (ou les) catégorie(s) concernée(s)
  - Pour chaque équipe participant au tournoi : le niveau pratique et la poule pour qu'elle n'apparaisse pas sur les plateaux
- ✓ Selon les dates de reprise du Foot Animation, les plateaux (u7, u9 et u11) pourront avoir lieu afin que tous les enfants puissent pratiquer sur cette période (en tournoi ou en plateau)
- ✓ Il est rappelé que les enfants ne peuvent pas pratiquer 2 fois dans le week-end (ex plateau le samedi et tournoi le dimanche)

La rigueur devra être l'affaire de tous afin de faciliter l'élaboration des calendriers et éviter tout dysfonctionnement. En cas de non-respect de ces règles, le district se verra dans l'obligation d'amender les clubs qui n'auront pas respecté cette procédure.